

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 janvier 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1721)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° AS313

présenté par  
Mme Carrey-Conte et M. Robiliard

-----  
**ARTICLE 13**

A la seconde phrase de l'alinéa 21, après le mot :

« consulaires »,

insérer les mots :

« , des représentants de l'insertion par l'activité économique »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'associer les représentants de l'insertion par l'activité économique dans l'élaboration du contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles.